D38
Code 37

MOD. N° 127.

N° ....

SERVICE VICINAL

CHEMIN VICINAL de Grande Communication N° 38.

de Conty à Molliens S.me

actuellement Chemin de Grande Com.on N° 38. de Conty à Riancs.

TRAVERSE De Bougainville

entre l'entrée et la sortie de ce village

sur une longueur de 696 mètres.

PLAN D'ALIGNEMENT

ARRONDISSEMENT d'Amiens

COMMUNE de Bougainville

SIGNATAIRES :

M ....
Agent Voyer ....

M Herbet
Agent Voyer d'arrondissement.

M Daullé
Agent Voyer en chef.

Echelle de 0,005 par mètre ($\frac{1}{200}$)

Dressé par l'Agent voyer d'arrondissement présenté, soussigné.

A Amiens, le 13 novembre 1891.

Signé : Herbet

Vu et vérifié par l'Agent voyer d'arrondissement, soussigné.

A ....., le ..... 188 .

Vu, adopté et présenté conformément à son avis en date de ce jour.

Amiens, le 12 février 1892.

L'AGENT VOYER EN CHEF,
Signé : Daullé.

Vu et approuvé conformément à la délibération du Conseil Général en date du 9 avril dernier.
Amiens le 7 mai 1892
Le Préfet de la Somme :
Signé : C. de Guerle.

LÉGENDE.

B . Construction en bois.
Br . Construction en briques.
P T. Construction en pierre de taille.
O E. Rez-de-Chaussée.
1 E. Maison à un étage.
2 E. Maison à deux étages.
3 E. Maison à trois étages.
S . Construction solide.
M . Construction en médiocre état.
V . Construction en état de vétusté.

Les alignements partiels sont déterminés à l'encre rouge par des chiffres pairs 2, 4, 6, etc., du côté droit : 3, 5, 7, etc., du côté gauche, inscrits à leurs extrémités, et par la désignation de deux repères faite en terre parallèlement aux bords du plan.

Modification des alignements : droite du chemin entre les points (C) ancien et (C) nouveau ; à gauche entre les points C nouveau et F ancien.

Dressé par l'Agent-voyer soussigné
à Molliens-Vidame le 4 décembre 1890
Signé : Finet.

Vu et vérifié par l'Agent-voyer d'arrondissement soussigné
Amiens le 2 décembre 1890
Signé Villaret.

Vu et accepté conformément à nos propositions de ce jour. Les alignements projetés sont indiqués par des lignes bleues : à droite du chemin entre les points (C) ancien et (C) nouveau ; à gauche entre les points (C) nouveau et F ancien
Amiens, le 6 Mars 1891.
L'Agent-voyer en Chef.
Signé : Lallavoix.

Vu et approuvé conformément à l'arrêté de ce jour.
Amiens le 21 Mars 1891.
Le Préfet de la Somme,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dubiau-Delisle.

Pour copie conforme
Amiens le 3 février 1892
L'agent-voyer d'arrondissement.

Amiens le 28 Juin 1892
L'agent voyer en Chef

Imp. Amiens. Imprimerie Picarde.